

Les titres décrits dans le présent document de placement (le « **Document de placement** ») ne sont offerts aux fins de placement que dans les territoires où ils peuvent être légalement mis en vente et uniquement par des personnes autorisées à vendre ces titres et aux personnes à qui ils peuvent être légalement vendus. Le présent Document de placement ne constitue pas un prospectus, une annonce ou un appel public à l'épargne visant ces titres et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Ces titres n'ont pas été inscrits en vertu de la United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « **Loi américaine sur les valeurs mobilières** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières d'un État américain, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou pour le compte ou au profit de personnes des États-Unis ou de personnes aux États-Unis, sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription prévue par la Loi américaine sur les valeurs mobilières et toute loi sur les valeurs mobilières d'un État américain applicable. Le présent Document de placement ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres concernés aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou à des personnes aux États-Unis ou pour leur compte ou à leur profit. « **États-Unis** » et « **Personne des États-Unis** » ont le sens qui leur est attribué dans le Regulation S pris en application de la Loi américaine sur les valeurs mobilières.

## DOCUMENT DE PLACEMENT EN VERTU DE LA DISPENSE POUR FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ

2 février 2026



**SILVER HAMMER MINING CORP.**  
(l'« **Émetteur** », « **Silver Hammer** » ou « **nous** »)

---

**PRIX DE SOUSCRIPTION : 0,10 \$ PAR UNITÉ**

---

### PARTIE 1 – RÉSUMÉ DU PLACEMENT

#### Quel placement proposons-nous?

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Placement :</b>  | L'Émetteur offre par les présentes aux investisseurs admissibles de vendre des Unités de l'Émetteur (le « <b>Placement</b> ») aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté prévue à la partie 5A de la <i>Norme canadienne 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> (ou, au Québec, du <i>Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus</i> ) (le « <b>Règlement 45-106</b> »).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Les Unités :</b> | Chaque unité (une « <b>Unité</b> ») est composée d'une action ordinaire de l'Émetteur (une « <b>Action</b> ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire de l'Émetteur (chaque bon de souscription entier étant un « <b>Bon de souscription</b> »). Chaque Bon de souscription pourra être exercé aux fins de l'acquisition d'une Action (chacune étant une « <b>Action visée par un bon de souscription</b> » et, avec les Unités, les Actions et les Bons de souscription, les « <b>Titres</b> ») au prix d'exercice de <b>0,15 \$</b> par Action, à compter de la date qui tombe 61 jours après la date de clôture du Placement jusqu'à la date qui tombe <b>trente-six (36)</b> mois après la date de clôture du Placement. |

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prix du Placement :</b>                  | <b>0,10 \$</b> par Unité.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Montant du Placement :</b>               | <p>Un minimum de 25 000 000 d'Unités au prix de 0,10 \$ par Unité pour un produit brut minimal de 2 500 000 \$ (le « <b>Placement minimal</b> ») et jusqu'à un maximum de 42 000 000 d'Unités au prix de 0,10 \$ par Unité pour un produit brut maximal d'environ 4 200 000 \$ (le « <b>Placement maximal</b> »).</p> <p>La clôture du Placement dépend de la réalisation du Placement minimal. Si le Placement minimal n'est pas atteint, le Placement ne sera pas réalisé et aucun titre ne sera émis aux termes du Placement.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Date de clôture :</b>                    | Le Placement devrait être réalisé en une ou plusieurs clôtures, dont celle de la première tranche est attendue le 25 février 2026, ou à une date antérieure ou postérieure que l'Émetteur pourra déterminer.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Bourse :</b>                             | Les Actions de l'Émetteur sont cotées à la Bourse canadienne des valeurs mobilières (la « <b>Bourse</b> »), sous le symbole « HAMR ». Les Bons de souscription ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Dernier cours de clôture :</b>           | Le cours de clôture des Actions à la Bourse le 30 janvier 2026 était de 0,11 \$.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Description des Actions :</b>            | Les porteurs d'Actions ont le droit : i) de recevoir les dividendes déclarés par le conseil d'administration de l'Émetteur, sur les sommes dûment affectées au paiement des dividendes, pour un montant et sous la forme déterminés par le Conseil; ii) en cas de dissolution, de liquidation ou de cessation des activités de l'Émetteur, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou de toute autre distribution des biens de l'Émetteur entre ses actionnaires dans le but de liquider ses activités, de recevoir le reste des biens et des éléments d'actif de l'Émetteur; iii) de recevoir une convocation et d'assister à toutes les assemblées des actionnaires de l'Émetteur et de disposer d'une voix par Action détenue à toutes les assemblées des actionnaires de l'Émetteur, à l'exception des assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série précise d'Actions de l'Émetteur ont le droit de voter séparément.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Description des Bons de souscription</b> | <p>Chaque Bon de souscription conférera à son porteur le droit d'acquérir, sous réserve de rajustements dans certaines circonstances, une Action visée par un bon de souscription au prix d'exercice de <b>0,15 \$</b> à compter de la date qui tombe 61 jours après la date de clôture du Placement LIFE, jusqu'à 17 h (heure de Vancouver) à la date qui tombe <b>trente-six (36)</b> mois après la date de clôture du Placement, après quoi les Bons de souscription seront nuls et sans valeur. Les Bons de souscription seront régis par les modalités énoncées dans le certificat représentant les Bons de souscription (les « <b>Certificats de bons de souscription</b> ») qui sera remis lors de la clôture du Placement. Les Certificats de bons de souscription permettront d'ajuster le nombre d'Actions visées par un bon de souscription qui doivent être émises lors de l'exercice des Bons de souscription ou le prix d'exercice par Action visée par un bon de souscription lors de la survenance de certains événements habituels. Malgré ce qui précède, les modalités régissant les Bons de souscription peuvent, au choix de l'Émetteur, être énoncées dans un acte conclu entre l'Émetteur et un agent des bons de souscription, aux termes duquel les souscripteurs recevront des Certificats de bons de souscription.</p> <p>Aucune fraction d'Action visée par un bon de souscription ne sera émise à l'intention d'un porteur de Bons de souscription lors de l'exercice de ceux-ci, et aucune somme en espèces ni aucune autre contrepartie ne sera versée à la place de fractions d'action. La détention de Bons de souscription ne fera pas du porteur un actionnaire de l'Émetteur ni ne lui conférera de droit ou de participation à l'égard des Bons de souscription, sauf comme il est expressément prévu dans le Certificat de bons de souscription. Les porteurs de Bons de souscription n'auront aucun droit de vote, ni aucun droit préférentiel de souscription, ni aucun autre droit détenu par un porteur d'Actions.</p> |

***Aucune autorité ni aucun organisme de réglementation en valeurs mobilières ne s'est prononcé sur la qualité des Titres ni n'a examiné le présent document. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le présent***

***Placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez investir dans celui-ci que si vous êtes prêt à risquer la perte de la totalité de votre placement. Pour prendre cette décision de placement, il est recommandé de demander l'avis d'un courtier inscrit.***

Sauf indication contraire, dans le présent Document de placement, le terme « dollar » et le symbole « \$ » désignent le dollar canadien.

#### **Dispositions générales**

L'Émetteur effectue un financement pour l'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106. En ce qui concerne le présent Placement, l'Émetteur déclare ce qui suit :

- L'Émetteur opère activement et son principal actif n'est pas constitué de trésorerie, d'équivalents de trésorerie ou de ses titres cotés en bourse.
- L'Émetteur a déposé toutes les déclarations périodiques et ponctuelles qu'il est tenu de déposer.
- L'Émetteur recourt aux dispenses prévues dans la Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté (la « Décision ») et est autorisé à placer des titres en se basant sur les dispenses prévues dans la Décision.
- Le montant total en dollars du présent Placement, combiné au montant en dollars de tous les autres placements effectués aux termes de la dispense pour financement de l'émetteur coté et de la Décision au cours des 12 mois précédant immédiatement le communiqué de presse annonçant le présent Placement, ne dépassera pas 25 000 000 \$.
- L'Émetteur ne conclura pas le Placement à moins qu'il n'estime raisonnablement qu'il a réuni suffisamment de fonds pour atteindre ses objectifs commerciaux et satisfaire ses besoins en liquidités pendant une période de 12 mois suivant la distribution.
- L'Émetteur n'affectera pas les fonds disponibles du Placement à une acquisition qui constitue une acquisition ou une restructuration importante en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou à toute autre opération dans le cadre de laquelle l'Émetteur demande l'approbation des porteurs de titres.

#### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs**

Le présent Document de placement contient des énoncés prospectifs. Souvent, mais pas toujours, les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « planifier », « proposer », « s'attendre à », « estimer », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « croire », ou par l'emploi de variantes (y compris la forme négative et les variations grammaticales) de ces termes; ils peuvent également prendre la forme d'affirmations selon lesquelles certaines mesures ou certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient » ou « pourront » être pris, survenir ou se matérialiser, selon le cas. Tous les énoncés, autres que les énoncés de faits historiques, qui portent sur des activités, des événements ou des faits nouveaux qui, de l'avis de l'Émetteur, sont prévus ou susceptibles de se produire à l'avenir (y compris les énoncés concernant les objectifs et les stratégies de l'Émetteur) sont des énoncés prospectifs. Parmi les exemples d'énoncés prospectifs contenus dans le présent Document de placement figurent les plans d'affaires de l'Émetteur axés sur l'exploration et la mise en valeur de ses propriétés minières, le programme de travail proposé sur ses propriétés minières, les coûts et le calendrier des activités futures d'exploration et de mise en valeur; le calendrier et la réception des approbations, des consentements et des permis en vertu de la législation applicable, l'utilisation des fonds disponibles, y compris le produit du Placement et les coûts du Placement, les objectifs commerciaux et les jalons et l'adéquation des ressources financières. Ces énoncés prospectifs reflètent les attentes, les hypothèses ou les opinions actuelles de l'Émetteur en fonction des renseignements dont il dispose actuellement.

L'information prospective est fondée sur des hypothèses, des estimations, des analyses et des avis raisonnables de la direction établis à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus, ainsi que d'autres facteurs qu'elle estime pertinents et raisonnables dans les circonstances à la date à laquelle ces énoncés sont rédigés, mais qui pourraient se révéler inexacts. Les hypothèses et facteurs importants sur lesquels les énoncés prospectifs contenus dans le présent Document de placement sont fondés comprennent notamment la disponibilité et l'obtention finale des approbations, licences et permis requis, un fonds de roulement suffisant, l'accès à des fournitures et services adéquats, la conjoncture économique, le prix des matières premières, les taux de change des devises étrangères, les taux d'intérêt, l'accès aux marchés des actions et de la dette et les coûts de financement en découlant, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, la capacité de l'Émetteur à se procurer des équipements et des fournitures en quantité suffisante et en temps voulu et le fait que les calendriers d'ingénierie et d'exploration et les coûts d'investissement pour les plans d'exploration de l'Émetteur ne seront pas mal estimés ou affectés par des circonstances imprévues ou des conditions météorologiques défavorables, que toute procédure ou tout litige environnemental ou autre sera résolu de manière satisfaisante et que l'Émetteur maintiendra ses relations avec ses partenaires commerciaux et les autorités gouvernementales.

Rien ne garantit que ces énoncés prospectifs s'avéreront exacts, car les résultats, le rendement ou les faits réels pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces énoncés. Bien que l'Émetteur soit d'avis que les hypothèses inhérentes aux énoncés prospectifs sont raisonnables, les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de rendement futur et, par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés, compte tenu de l'incertitude inhérente à ceux-ci. Les facteurs susmentionnés ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui pourraient avoir une incidence sur l'Émetteur.

Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement de l'Émetteur ou les faits réels la concernant diffèrent considérablement des résultats, du rendement ou des faits futurs prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs, et, même si ces résultats réels se réalisent en totalité ou en grande partie, rien ne garantit qu'ils auront les conséquences ou les effets prévus par les énoncés prospectifs sur l'Émetteur. Les investisseurs potentiels doivent examiner attentivement tous les renseignements contenus dans le présent Document de placement, y compris ceux de la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », avant de décider d'acheter les Unités. De plus, les acquéreurs doivent tenir compte des facteurs de risque énoncés ci-dessous, ainsi que des risques décrits dans les documents déposés par l'Émetteur qui sont disponibles sur son profil SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Les risques pouvant avoir une incidence sur les renseignements prospectifs contenus dans le présent Document de placement comprennent, sans s'y limiter, les fluctuations des prix des minéraux et des matières premières, les risques et dangers associés aux activités d'exploration et de développement miniers (y compris les risques environnementaux, les rejets involontaires potentiels de contaminants, les accidents, les formations géologiques ou structurelles inhabituelles ou inattendues), la nature spéculative de l'exploration et du développement miniers, la capacité de l'Émetteur à obtenir des financements supplémentaires, l'absence de ressources connues, les risques environnementaux et les mesures correctives, y compris l'évolution des réglementations et de la législation environnementales, les changements dans les lois et réglementations ayant un impact sur les activités d'exploration et d'exploitation minière, les propriétés minières de l'Émetteur faisant l'objet d'ententes, de transferts ou de réclamations antérieurs non inscrits et d'autres vices de titre, les risques juridiques et contentieux, la conformité aux lois et aux règlements, l'assurance et les risques non assurables, l'historique de pertes et de flux de trésorerie négatifs de l'Émetteur, qui se poursuivra dans un avenir prévisible, l'incapacité de l'Émetteur à verser des dividendes, la volatilité du cours de l'Action de l'Émetteur, le maintien de l'équipe de haute direction de l'Émetteur et la capacité de l'Émetteur à maintenir ses compétences et connaissances spécialisées, les relations et revendications des collectivités locales et des organisations non gouvernementales, les risques politiques réels et perçus dans les territoires locaux, l'efficacité du contrôle interne de l'Émetteur à l'égard des renseignements financiers, les risques entourant la cybersécurité, les incertitudes commerciales, économiques, concurrentielles, politiques et sociales générales et les crises de santé publique tels que la pandémie de la COVID-19 et d'autres risques non assurables.

## PARTIE 2 – DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ENTREPRISE

### Quelles activités exerçons-nous?

L'Émetteur a été constitué en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 2 mai 2017 sous la dénomination « Lakewood Exploration Inc. ». Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, l'Émetteur a changé de dénomination pour devenir « Silver Hammer Mining Corp. ». Le siège social et principal établissement de l'Émetteur est situé au 1055 West Hastings, bureau 300, Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 2E9, Canada.

Les Actions sont négociées à la Bourse sous le symbole « HAMR ». L'Émetteur est un émetteur assujetti dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de l'Ontario.

L'Émetteur est une société de ressources minières qui se consacre à l'acquisition et à l'exploration de propriétés de ressources minières. Son objectif est de localiser et de mettre en valeur des métaux précieux et des métaux communs, en mettant l'accent sur l'exploration et la mise en valeur de sa propriété principale, à savoir le projet Silver Strand (le « **Projet Silver Strand** ») dans le district minier de Coeur d'Alene en Idaho, aux États-Unis. Les propriétés secondaires de l'Émetteur comprennent le projet argentifère Eliza (le « **Projet argentifère Eliza** ») et le projet argentifère Silverton (le « **Projet argentifère Silverton** ») situés au Nevada, et le projet Fahey (le « **Projet Fahey** ») situé en Idaho.

L'Émetteur s'efforce de devenir un producteur d'argent et se concentrera sur les projets d'exploration et de forage à court terme de ses actifs argentifères et aurifères en Idaho et au Nevada.

### Évolutions récentes

Les évolutions récentes les plus importantes de notre activité sont les suivantes :

- Le 7 avril 2025, l'Émetteur a émis un total de 4 569 956 actions ordinaires à un prix réputé de 0,055 \$ par action, en règlement complet et final de certaines dettes impayées représentant un total de 251 347,56 \$ en lien avec des services de consultation et de comptabilité, des services juridiques et d'autres services précédemment fournis à l'Émetteur.
- Le 21 avril 2025, l'Émetteur a clôturé un Placement privé sans courtier de 572 727 unités au prix de 0,055 \$ l'unité pour un produit brut de 31 500 \$ (le « **Placement privé d'avril 2025** »). Chaque unité était composée d'une action ordinaire de l'Émetteur et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 0,07 \$, sur une période de trois ans à compter de la date d'émission. L'Émetteur n'a pas payé d'honoraires d'intermédiation dans le cadre de la clôture du Placement privé d'avril 2025.
- Le 5 août 2025, l'Émetteur a clôturé la première tranche d'un Placement privé sans courtier de 6 026 418 unités au prix de 0,055 \$ l'unité pour un produit brut de 331 452,99 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de l'Émetteur et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 0,07 \$, sur une période de cinq ans à compter de la date d'émission. L'Émetteur a payé des honoraires d'intermédiation de 7 315,00 \$ en espèces et a émis 133 000 bons de souscription d'intermédiaire aux intermédiaires admissibles. Chaque bon de souscription d'intermédiaire confère le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,07 \$, sur une période de soixante (60) mois à compter de la date d'émission.
- Le 18 septembre 2025, l'Émetteur a clôturé la deuxième tranche d'un Placement privé sans courtier de 26 864 491 unités au prix de 0,055 \$ l'unité pour un produit brut de 1 477 547,01 \$. En y ajoutant la première tranche, l'Émetteur a émis un total de 32 890 909 unités pour un produit brut total de 1 809 000 \$ (le « **Placement privé de septembre 2025** »). Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de l'Émetteur et d'un bon de souscription d'action ordinaire transférable. Chaque bon de souscription confère à son

porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix d'exercice de 0,07 \$, sur une période de cinq ans à compter de la date d'émission. L'Émetteur a payé des honoraires d'intermédiation de 44 679,40 \$ en espèces et a émis 1 012 353 bons de souscription d'intermédiaire aux intermédiaires admissibles. Chaque bon de souscription d'intermédiaire confère le droit d'acquérir une action ordinaire au prix d'exercice de 0,07 \$, sur une période de soixante (60) mois à compter de la date d'émission.

- Le 10 octobre 2025, l'Émetteur a annoncé avoir reçu un permis actualisé de forage d'exploration pour son Projet argentifère Silverton, qu'il contrôle à 100 %, et avoir par la suite déposé son cautionnement de remise en état auprès du Bureau of Land Management des États-Unis.
- Le 20 octobre 2025, l'Émetteur a conclu une convention d'option avec Fahey Group Mines Inc. (« **Fahey** »), aux termes de laquelle l'Émetteur s'est vu accorder le droit d'acquérir une participation juridique et véritable de 100 % dans la propriété de Fahey Group, constituée de 360 acres et comportant 18 concessions filoniennes américaines non brevetées, situées directement dans le centre stratégique de la ceinture argentifère du district minier de Coeur d'Alene.
- Le 29 octobre 2025, l'Émetteur a retenu les services d'Alford Drilling, LLC à Elko (Nevada) afin de réaliser la phase 1 du programme de forage pour son Projet argentifère Silverton, qu'il contrôle à 100 %. L'Émetteur a également retenu les services de Modern Land and Development, LCC pour la préparation du site, notamment les travaux routiers et la construction de plateformes de forage et de puisards. Le programme de forage d'exploration comprendra jusqu'à 5 000 pieds répartis dans un maximum de huit forages à circulation inverse.
- En novembre 2025, l'Émetteur a réalisé à l'échelle du Projet argentifère Silverton un exercice de cartographie et d'échantillonnage dont les analyses sont en cours, ce qui contribuera au programme de forage actuel.
- Le 8 décembre 2025, l'Émetteur a commencé le forage du Projet argentifère Silverton.

### Faits importants

Aucun fait important concernant les Titres distribués en vertu des présentes n'a été communiqué soit dans le présent Document de placement, soit dans un autre document déposé par l'Émetteur au cours des 12 mois précédant la date du présent Document de placement sur le profil de l'Émetteur à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Vous devriez lire ces documents avant d'investir.

### Quels sont les objectifs commerciaux que nous prévoyons atteindre à l'aide des fonds disponibles?

Le tableau suivant présente : i) les objectifs commerciaux que l'Émetteur prévoit atteindre au moyen des fonds disponibles après le Placement, ii) le ou les événements importants devant se produire pour que chaque objectif commercial soit atteint et iii) le délai prévu pour la réalisation et le coût estimatif de ces événements.

| Objectifs commerciaux                      | Événement important antérieur (chacun, un « Événement »)                                                                                                             | Délai prévu pour l'Événement | Coût de l'Événement (Placement minimal) | Coût de l'Événement (Placement maximal) |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Exploration en cours en Idaho et au Nevada | Programme d'exploration et/ou de forage des projets Silver Strand et Fahey (Idaho), du Projet argentifère Eliza (Nevada) et du Projet argentifère Silverton (Nevada) | De 3 à 12 mois               | 750 000 \$                              | 3 530 000 \$                            |
| <b>TOTAL :</b>                             |                                                                                                                                                                      |                              | <b>750 000 \$</b>                       | <b>3 530 000 \$</b>                     |

### PARTIE 3 – UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

#### Quels seront les fonds disponibles à la clôture du Placement?

|          |                                                                             | En supposant le Placement minimal uniquement <sup>1)</sup> | En supposant le Placement maximal <sup>2)</sup> |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>A</b> | Montants devant être recueillis dans le cadre du Placement                  | 2 500 000 \$                                               | 4 200 000 \$                                    |
| <b>B</b> | Commissions et frais de vente <sup>3)</sup>                                 | 175 000 \$                                                 | 294 000 \$                                      |
| <b>C</b> | Estimation des coûts du Placement (p. ex. frais juridiques, frais de dépôt) | 20 000 \$                                                  | 20 000 \$                                       |
| <b>D</b> | Produits nets du Placement : $D = A - (B + C)$                              | 2 305 000 \$                                               | 3 886 000 \$                                    |
| <b>E</b> | Fonds de roulement à la fin des derniers mois (déficit)                     | 550 000 \$                                                 | 550 000 \$                                      |
| <b>F</b> | Autres sources de financement <sup>1)2)</sup>                               | 0 \$                                                       | 0 \$                                            |
| <b>G</b> | <b>Total des fonds disponibles : <math>G = D+E+F</math></b>                 | <b>2 855 000 \$</b>                                        | <b>4 436 000 \$</b>                             |

**Note :**

1) En supposant que les souscriptions reçues dans le cadre du Placement correspondent à la totalité du Placement minimal. Si le Placement minimal n'est pas atteint, le Placement ne sera pas réalisé et aucun titre ne sera émis aux termes du Placement.

2) En supposant que les souscriptions reçues dans le cadre du Placement correspondent à la totalité du Placement maximal.

3) En supposant le paiement d'environ 7,0 % de commissions en espèces aux intermédiaires admissibles.

#### Comment utiliserons-nous les fonds disponibles?

L'Émetteur a l'intention d'utiliser les fonds disponibles comme suit :

| Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles par ordre de priorité                                                                                      | En supposant le Placement minimal uniquement | En supposant le Placement maximal |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------|
| Programme d'exploration et/ou de forage des projets Silver Strand et Fahey (Idaho), du Projet argentifère Eliza (Nevada) et du Projet argentifère Silverton (Nevada) | 2 000 000 \$                                 | 3 530 000 \$                      |
| Fonds de roulement général                                                                                                                                           | 855 000 \$                                   | 906 000 \$                        |
| <b>Total : Égal à G dans le tableau Utilisation des fonds disponibles</b>                                                                                            | <b>2 855 000 \$</b>                          | <b>4 436 000 \$</b>               |

L'affectation du capital et le calendrier prévu décrits ci-dessus représentent les intentions actuelles de l'Émetteur sur la base de ses plans et de sa situation commerciale en cours, qui pourraient changer à l'avenir. Bien que l'Émetteur prévoie dépenser le produit du Placement comme indiqué ci-dessus, il peut arriver que, pour des raisons commerciales valables, une réaffectation des fonds soit jugée prudente ou nécessaire et puisse différer sensiblement ce qui est indiqué ci-dessus, car les montants effectivement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, y compris la capacité de l'Émetteur à mettre en œuvre son plan d'affaires. L'Émetteur a généré des flux de trésorerie négatifs à partir de ses activités d'exploitation depuis sa création et prévoit qu'il continuera d'avoir des flux de trésorerie négatifs au-delà des 12 mois suivant la Date de clôture finale du Placement. Par conséquent, une partie du produit net de ce Placement peut être utilisée pour financer ces flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation à l'avenir. Voir la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » ci-dessus.

Les derniers états financiers annuels audités et états financiers intermédiaires non audités de l'Émetteur comprenaient une note sur la continuité de l'exploitation. L'Émetteur est encore en phase exploratoire et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs à partir de ses activités d'exploitation, ce qui peut jeter un doute sur sa capacité à poursuivre ses activités. Le Placement est destiné à permettre à l'Émetteur de continuer à explorer ses propriétés minières et ne devrait pas affecter la décision d'inclure une note sur la continuité d'exploitation dans les prochains états financiers de l'Émetteur. Les fonds disponibles ne seront pas versés à un initié, à un sociétaire ou à une société affiliée de l'Émetteur, à l'exception des salaires ou des honoraires de consultation dans le cours normal des activités que l'Émetteur verse ou pourrait verser à ses dirigeants ou directeurs.

#### Comment les fonds levés au cours des 12 derniers mois ont-ils été utilisés?

Le 21 avril 2025, l'Émetteur a clôturé le Placement privé d'avril 2025, levant un produit brut total de 31 500 \$. Le tableau suivant présente les détails de la façon dont l'Émetteur a utilisé le produit tiré du Placement privé d'avril 2025, ainsi qu'une explication des écarts, le cas échéant, par rapport à l'utilisation prévue du produit, telle qu'elle est déclarée dans les documents déposés antérieurement auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada, et l'incidence de ces écarts sur la capacité de l'Émetteur à atteindre ses objectifs commerciaux et ses jalons.

| Utilisation prévue du produit du Placement privé d'avril 2025 | Utilisation réelle du produit du Placement privé d'avril 2025                                                                                        |
|---------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonds de roulement général                                    | L'Émetteur a affecté 31 500 \$ au fonds de roulement général. Il n'y a eu aucun écart entre l'utilisation prévue et l'utilisation réelle du produit. |

Le 18 septembre 2025, l'Émetteur a clôturé le Placement privé de septembre 2025, levant un produit brut total de 1 809 000 \$. Le tableau suivant présente les détails de la façon dont l'Émetteur a utilisé le produit tiré du Placement privé de septembre 2025, ainsi qu'une explication des écarts, le cas échéant, par rapport à l'utilisation prévue du produit, telle qu'elle est déclarée dans les documents déposés antérieurement auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autorités analogues au Canada, et l'incidence de ces écarts sur la capacité de l'Émetteur à atteindre ses objectifs commerciaux et ses jalons.

| Utilisation prévue du produit du Placement privé de septembre 2025 | Utilisation réelle du produit du Placement privé de septembre 2025                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses d'exploration et fonds de roulement général               | L'Émetteur a affecté 450 000 \$ aux dépenses d'exploration et 500 000 \$ au fonds de roulement général. Il n'y a eu aucun écart entre l'utilisation prévue et l'utilisation réelle du produit. |

#### PARTIE 4 – FRAIS ET COMMISSIONS

##### Qui sont les courtiers ou les intermédiaires que nous avons engagés dans le cadre du Placement, le cas échéant, et quels sont leurs honoraires?

Dans le cadre du Placement, l'Émetteur peut payer une commission en espèces pouvant aller jusqu'à 7,0 % du produit brut du Placement à certains intermédiaires admissibles ayant présenté des investisseurs à l'Émetteur. L'Émetteur peut également émettre aux intermédiaires admissibles un nombre de bons de souscription d'intermédiaire correspondant à 7,0 % du nombre d'Unités vendues aux termes du Placement (chacun, un « **Bon de souscription d'intermédiaire** »).

Chaque Bon de souscription d'intermédiaire émis aux termes du Placement confère à son porteur le droit d'acquérir une Action au prix d'exercice de 0,15 \$, sur une période de 36 mois à compter de la date de clôture applicable.

## **PARTIE 5– DROITS DES ACQUÉREURS**

### **Droits d'action en cas de fausses déclarations**

Si le présent Document de placement contient de fausses déclarations, vous pouvez :

- a) annuler votre achat des Titres auprès de l'Émetteur;
- b) obtenir des dommages-intérêts de la part de l'Émetteur et, dans certains territoires, obtenir des dommages-intérêts prévus par la loi de la part d'autres personnes.

Vous pouvez exercer ces droits même si vous ne vous êtes pas fondé sur les fausses déclarations en question. Toutefois, il existe diverses circonstances qui limitent vos droits. Plus particulièrement, vos droits pourraient être limités si vous saviez que les déclarations en question étaient fausses lorsque vous avez acheté les Titres.

Si vous avez l'intention de vous prévaloir des droits décrits aux paragraphes a) ou b) ci-dessus, vous devez le faire dans le respect des délais impartis.

Vous devez vous reporter aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire pour connaître les détails de ces droits ou consulter un conseiller juridique à cet effet.

## **PARTIE 6 – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉMETTEUR**

### **Où pouvez-vous trouver plus d'information à notre sujet?**

Vous pouvez consulter les documents d'information continue de l'Émetteur sur la page de son profil sur le site Web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le site Web de l'Émetteur au [www.silverhammermining.com](http://www.silverhammermining.com).

## **PARTIE 7 – DATE ET ATTESTATION**

Fait le : 2 février 2026

**Le présent Document de placement, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne sur les valeurs mobilières à compter du 2 février 2025, contient de l'information sur tous les faits importants relatifs aux Titres faisant l'objet du Placement et ne contient aucune information fausse ou trompeuse.**

\_\_\_\_\_  
/s/Peter A. Ball

Peter A. Ball  
Chef de la direction

\_\_\_\_\_  
/s/Alnesh Mohan

Alnesh Mohan  
Directeur financier